



LE HANDICAP AUDITIF, LE CONNAÎTRE POUR MIEUX EN PARLER !



Une production réalisée à l'occasion de la journée mondiale des sourds du 24 septembre dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l'  agefiph

activ box
SENSIBILISATION & HANDICAP

SOMMAIRE

- 3** L'ESSENTIEL
- 4** QUESTIONS / RÉPONSES
- 6** PAROLE D'EXPERT

LE HANDICAP AUDITIF, LE CONNAÎTRE POUR MIEUX EN PARLER !

Nous tenions à remercier l'équipe du Pôle adulte de l'ARIEDA OCCITANIE, pour sa précieuse contribution et son temps accordé lors de l'élaboration de ces supports.

L'ESSENTIEL

- **Le handicap auditif, ce n'est pas seulement être sourd.**

D'autres difficultés peuvent engendrer des acouphènes, une sensibilité au bruit à des degrés divers.



- **Les conséquences du handicap auditif sur le travail varient suivant chaque situation :** Le type de surdit , l'appareillage ou non, l'acceptation de la situation de handicap et l'environnement de travail lui-m me.

- **La LSF (Langue des Signes Franaise) est une langue   part enti re.**

Tout le monde est capable de se former et de la pratiquer : cela permet de maintenir une communication efficace entre les collaborateurs et la personne sourde qui la pratique. Il existe aussi d'autres modalit s de communication (oral,  crit, langage parl  compl t ).



- **Les environnements bruyants (salle de photocopie, restaurant d'entreprise, ...) sont source d'inconfort pour certaines personnes sourdes et malentendantes.** Ces bruits de fonds sont souvent amplifi s pour les personnes appareill es.   att nuer dans l'entreprise !

- **Le handicap auditif peut  tre abord  ou d tect  par le m decin du travail.** La surdit  est encore peu diagnostiqu e, car elle n'est pas seulement li e   l' ge et ses cons quences sont mal perues.



QUESTIONS RÉPONSES

Quelles sont les conséquences du handicap auditif sur le travail ?

Elles sont variables mais touchent essentiellement la communication : échanger, écouter, comprendre.

Même avec des aides techniques (appareillage) ou des méthodes (lecture labiale...), les informations reçues sont parfois tronquées ou incomplètes. Il faut bien veiller à compléter les informations par des supports écrits. Un collaborateur atteint d'une déficience auditive peut connaître aussi des difficultés d'écriture et de lecture, des difficultés cognitives (fatigue, stress, déconcentration...) et émotionnelles (isolement, gêne, frustration...) qui résultent souvent des problèmes de communication et d'environnement non adapté.

Comment maintenir dans l'emploi une personne avec un handicap auditif ?

Des points réguliers, surtout les premiers mois qui suivent l'intégration, sont recommandés.

C'est l'occasion d'échanger sur le poste mais aussi sur les moyens de compensation qui fonctionnent ou pas ainsi que sur les difficultés qui pourraient encore être rencontrées.



L'Agefiph peut participer aux frais d'achat et de réglage des prothèses auditives de votre salarié en situation de handicap.

C'est à la personne handicapée d'en faire la demande à sa délégation régionale Agefiph. Son montant maximum est de 1 700 €.

QUESTIONS RÉPONSES

Comment intégrer une personne avec un handicap auditif dans l'équipe ?

Sensibiliser est l'un des moyens pour intégrer une personne en entreprise.

Il est important que chacun connaisse les bonnes pratiques pour bien communiquer. L'implication et la volonté de tous est la clé pour une intégration réussie.

Comment l'entreprise peut-elle aider à compenser le handicap auditif ?

Il faut avant tout veiller à maintenir la capacité à communiquer, à deux, en groupe, par téléphone, en visio...

Pour cela, on peut compenser de 3 façons :

- Grâce à l'intervention humaine et à la sensibilisation des équipes au handicap (interprète LSF, preneur de notes, sensibilisation des équipes au handicap),
- Grâce à des moyens techniques (supports écrits complémentaires, matériel téléphonique et audiovisuel adapté, modification des signaux sonores en signaux lumineux, appareils auditifs, supports écrits, ...),
- Repenser l'environnement de travail (diminuer les bruits de fonds, supprimer les obstacles visuels).



PAROLE D'EXPERT

L'ARIEDA dans le cadre des Prestations d'Appui Spécifiques de l'AGEFIPH va pouvoir intervenir sur différents niveaux afin de soutenir et sécuriser l'intégration en entreprise des personnes sourdes et malentendantes (présentant un handicap auditif), en plusieurs étapes Accueil – diagnostic, recherche et Préconisation, mise en œuvre des aménagements et interventions et soutien à l'intégration.

Prenons l'exemple de Madame M.

L'ARIEDA Occitanie a été sollicitée via la fiche de Prescription, par le Référent Handicap de l'établissement de Madame M suite à des difficultés de communication sur le poste. Après une 1ère prise de contact avec Madame M, nous organisons une rencontre sur site avec sa Direction et les professionnels de l'ARIEDA afin de présenter nos modalités d'intervention et actions possibles. Suite à ce rendez-vous, nous pouvons proposer un plan d'action et des stratégies de compensation afin de répondre à la demande conjointement identifiée. Le plan d'action se décline en différents axes de travail : aménagements techniques, organisationnels et humains. L'ARIEDA a pour rôle tout au long du parcours d'aménagement, de coordonner les interventions de chacun des professionnels. De manière générale, nous travaillons en proximité avec l'audioprothésiste référent de la personne, cela permet de s'appuyer sur une relation de confiance déjà établie avec la bénéficiaire. Dans le cas présent, le professionnel identifié a pu réaliser les réglages nécessaires pour permettre un appairage entre les prothèses et les aides techniques identifiées. En complémentarité, nous avons sollicité un partenaire technicien en aides techniques (Phonak) afin de proposer une présentation des accessoires à Madame M. Nous avons aussi coordonné des données avec le service technique de la structure en charge du réseau télécommunication interne afin de s'assurer de la compatibilité des aides techniques identifiées.

PAROLE D'EXPERT

Un premier bilan intermédiaire en fin de période d'évaluation a été organisé en présence de l'ensemble des acteurs mobilisés afin de présenter les premières conclusions relatives à l'analyse des besoins et la mise en œuvre des aménagements techniques. Pour finir, nous avons mobilisé un second audioprothésiste spécialisé dans les aides techniques afin de proposer une phase de test du matériel. Suite à cette étape, un bilan sera réalisé pour venir valider ou ajuster les préconisations en lien avec le Référent Handicap - prescripteur.

En parallèle, afin d'accompagner Madame M. et son environnement professionnel dans l'appropriation des aménagements de manière globale, les professionnels de l'ARIEDA proposent une action de sensibilisation et de présentation des aménagements techniques, organisationnels et humains nécessaires à la bonne intégration de Madame M à son poste de travail.

L'ensemble du parcours a duré environ 9 mois entre la date de réception de la demande et l'action de sensibilisation qui vient clôturer et présenter les aménagements réalisés.

ARIEDA Occitanie



Retrouvez plus d'informations sur le site
www.agefiph.fr



Retrouvez des témoignages dans le **centre de ressources** du site agefiph.fr